
Communiqué de Presse

Paris, le 28 janvier 2009

Délais de paiement : Fragilisation des entreprises avec l'application des Accords Dérégatoires

Applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, la réduction des délais de paiement prévue par la LME devait enfin donner aux entreprises le moyen de conforter leur trésorerie.

Au lieu de cela, **nombre d'entreprises de plasturgie se trouvent confrontées à de grandes difficultés dans l'application de cette loi, suite aux différents accords dérogatoires.**

Dans un courrier adressé à Monsieur le Ministre Hervé Novelli le 29 décembre dernier, la Fédération de la Plasturgie a une nouvelle fois alerté les pouvoirs publics sur les problèmes soulevés par la mise en place des accords dérogatoires. Ceux-ci provoquent un accroissement des besoins de trésorerie des plasturgistes qui sont pris en étau entre des clients relevant de secteurs signataires d'accords dérogatoires et exigeant une application de délais de paiements pouvant aller jusqu'à 75 jours fin de mois et des fournisseurs relevant de la LME et demandant un paiement à 45 jours fin de mois.

De même, les entreprises de plasturgie sous-traitantes interviennent sur plusieurs marchés. Dans ces conditions, et alors que les notions d'activité ou de filière ne sont pas définies par la loi, se pose réellement le problème du champ d'application de ces accords et de leur gestion au quotidien par les entreprises.

Par ailleurs, **il n'est pas acceptable que les entreprises soient actuellement soumises à d'importantes pressions de la part de leurs clients pour l'application immédiate d'accords dérogatoires**, alors que ceux-ci n'ont encore été validés par aucun Décret ministériel. Or, en l'absence de décret de validation, les accords n'ont aucune valeur et ce sont donc les dispositions légales qui doivent s'appliquer depuis le 1^{er} janvier 2009. On regrettera également que **nombre d'industriels fassent l'objet de demandes systématiques de compensation de la part de leurs clients**, ce qui réduit d'autant l'effet positif de la réduction des délais de paiement sur la trésorerie des entreprises...

Dans un contexte de forte crise économique où les plasturgistes doivent déjà faire face à une forte contraction de leur demande et à des difficultés d'accès au financement, **cette situation ne peut que contribuer à la fragilisation des résultats.**

A propos de la Fédération de la Plasturgie :

La Fédération de la Plasturgie est l'organisation professionnelle représentative du secteur industriel de la transformation des matières plastiques. Ce secteur représente en France 3800 entreprises, réalisant un chiffre d'affaires de 31 milliards d'euros et employant 151 000 personnes. Avec ses syndicats membres, la Fédération de la Plasturgie accompagne les entreprises dans de nombreux domaines : Economie, Innovation, Relations sociales, Emploi-Formation, Environnement-Hygiène-Sécurité.

La Fédération de la Plasturgie est membre actif du MEDEF, du GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) et de l'organisation européenne EuPC (European Plastics Converters).

www.laplasturgie.fr

Contact Presse :

Fédération de la Plasturgie – 65 rue de Prony - 75854 Paris cedex 17 - Fax : 01.44.01.16.55

Isabelle Colas - Tél : 01.44.01.16.05 - E-mail : com@fed-plasturgie.fr